

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAE 146 Prolongement du Tramway T3 Porte de la Chapelle - Porte d'Asnières (18e - 17e) :
communication du rapport d'activité de la commission de règlement amiable.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 16 et 17 juin 2014 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte de la Chapelle jusqu'à la Porte d'Asnières ;

Vu l'article 7 de la délibération précitée prescrivant la présentation au Conseil de Paris d'un rapport annuel de fonctionnement de la commission de règlement amiable ;

Vu le rapport adopté par la commission de règlement amiable du tramway T3 le 9 février 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de prendre acte de ce rapport d'activité ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte du rapport d'activité adopté par la commission de règlement amiable du Tramway T3 le 9 février 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO